FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation	Cartouche d'impression noir HP Color LaserJet CE740A
Utilisation de la substance/préparation	Ce produit est une préparation de toner noir utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet CP5225.
N° version	01
Date de révision	le 26-03-12
N° CAS	Mélange
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf Les Ulis, France, 91947 Numéro de téléphone 0820 811 811 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus sur la santé

Contact avec la peau	Irritation cutanée peu probable.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une légère irritation passagère.
Inhalation	L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière.
Ingestion	Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation prévus.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et les yeux et par inhalation Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure.
Effets chroniques sur la santé	L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière.
Cancérogénicité	Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.
Autres informations	Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OHSA CFR 1910.1200, ni selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements. Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006.

Classification	Non classé.
Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé humaine	Non classé comme présentant un risque pour la santé.

Dangers pour l'environnement	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Copolymère d'acrylate de styrène	Secret commercial	< 85		
Noir de carbone	1333-86-4	< 10	215-609-9	
Cire	Secret commercial	< 10		
Silice amorphe	7631-86-9	< 3	231-545-4	
Dioxyde de titane	13463-67-7	< 1	236-675-5	

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	Sans objet
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.
Moyens d'extinction appropriés	CO2, eau, poudre sèche ou mousse
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun connu.
Risques d'incendie/d'explosion rares	A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination
Autres informations	Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Tenir hors de portée des enfants. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.
Stockage	Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Conserver à l'écart des comburants puissants. Entreposer à température ambiante

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

France

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de titane (13463-67-7)	VME	10.0000 mg/m3

Composants	Type	Valeur
Noir de carbone (1333-86-4)	VME	3.5000 mg/m3

Autres données d'exposition USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m3 (Poussière Totale), 5 mg/m3 (Fraction Respirable)

ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m3 (Particules Inhalables), 3 mg/m3 (Particules Respirables)

Silice amorphe : OSHA Etats-Unis (TWA/PEL) : 20 mppcf 80 (mg/m3)/%SiO2, ACGIH (TWA/TLV) : 10 mg/m3

TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m3 (Einatembare partikel), 3 mg/m3 (Alveolengängige fraktion)

UK WEL : 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)

Contrôles de l'exposition Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Généralités Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Poudre fine
État physique	Solide
Forme	solide
Couleur	Noir.
Odeur	Légère odeur de plastique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % volumique	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique	Ininflammable
Pression de vapeur	Sans objet
Densité relative	Non disponible.
Solubilité (dans l'eau)	Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Sans objet
Densité de vapeur	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet
Point de fusion	Non disponible.
Point de congélation	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Densité	1 - 1.2 (H2O = 1)
Point de ramollissement	80 - 130 °C (176 - 266 °F)
Pourcent volatils	Négligiable
COV	Sans objet
Autres informations	Température de décomposition : > 200 ° C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Tambour d'impression: Exposition à la lumière
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

Stabilité	Stable dans des conditions normales de stockage.
Matières à éviter	Oxydants puissants
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité par voie orale

DL50/orale/rat >2000mg/kg; (OCDE 401); Non nocif.. Non classé pour toxicité orale aiguë selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Cancérogénicité

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité par inhalation

Aucune information disponible.

Non classé pour toxicité aiguë à l'inhalation selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Blessure ou irritation grave des yeux	Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.
Toxicité chronique	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis).
Mutagénicité	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium)
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne).
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination	Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations	Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Contient	Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Dioxyde de titane, Noir de carbone, Silice amorphe
Informations réglementaires	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Avis de non-responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date d'émission

le 26-03-12

Informations du fabricant

Hewlett-Packard Company
11311 Chinden Boulevard
Boise, ID 83714 USA
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils